

FICHE D'INFORMATION À DESTINATION DES STAGIAIRES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE PORTEURS DE HANDICAP

AIX-EN-PROVENCE

Avant l'entrée en formation

Afin de bénéficier d'aménagements liés à votre situation de handicap lors de la formation, vous devez préalablement remplir le dossier de demande d'aménagements pour les personnes en situation de handicap pour les CPIEPS, BPIEPS, DEJEPS et DESJEPS (voir tuto sur le site web : <https://www.creps-paca.fr/formation.handicap>)

Accès au site

- ✓ L'accès en véhicule motorisé ou piétonnier est possible : veuillez sonner au portail principal en précisant votre nom et le motif de votre venue
- ✓ Des places de parking réservées sont situées au niveau du bâtiment accueil et au service médical (entrée côté restaurant-amphithéâtre)
- ✓ Des cheminements goudronnés permettent de traverser le site en sécurité.

Modalités d'hébergement

- ✓ Le CREPS dispose de chambres adaptées aux personnes à mobilité réduite avec salle de bains privative, douche avec barre de maintien et la possibilité d'être hébergé avec un accompagnant

Afin de faciliter l'organisation de votre séjour, nous vous prions de bien vouloir préciser les besoins relatifs à votre séjour dès la réservation.

L'établissement propose des modalités de restaurations sur place :

- ✓ Un restaurant est accessible par ascenseur. En cas de besoin, une salle privative peut être réservée pour l'ensemble du groupe de la formation. Nous vous demandons de bien vouloir préciser ce besoin au moment de la réservation.
- ✓ L'établissement dispose également d'une cafétéria, accessible par le bâtiment accueil avec des tables à hauteur adaptée.

Accès au lieu de formation

- ✓ L'établissement dispose de salles de formations accessibles en rez-de chaussée. Veuillez vous rapprocher de votre formateur référent pour la prise en compte de ce besoin

Modalités pédagogiques

- ✓ Les modalités pédagogiques de la formation seront adaptées en fonction des aménagements demandés dans le dossier de demande d'aménagements. Votre formateur référent ainsi que le référent « handicap et difficultés d'apprentissage » vous accompagneront en cas de difficulté.